

COMMUNE DE SCIECQ  
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le 20 mai à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Fabien SAFANJON**, Maire par intérim.

**Date de la convocation** : le 13 mai 2015

**Nombre de conseillers** : en exercice : 12, présents : 10, votants : 11

**Présents** :

Mesdames L. GELIN, P. KHOUNCHEF, V. PASSEBON, E. TEXIER

Messieurs JM BEAUDIC, P. CHARNOLE, V. COURTECUISSÉ, S. HACQUIN,  
A. MAURY, F. SAFANJON,

**Absent(e)s et excusé(e)s**:

S. FLOUQUET,  
C. GOUSSARD qui donne pouvoir à P. KHOUNCHEF,

**Secrétaire** :

E. TEXIER

Début de séance : 20h00

**Point 1 : Choix d'un maître d'œuvre pour la rénovation d'un ancien commerce (DEL2015-28)**

Suite à l'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un ancien commerce,

Les dossiers de candidature ont été étudiés par la commission travaux.

Après avoir étudié les différents projets, le conseil municipal sur proposition de la commission :

- Décide de prendre Mme Clémence BECK comme maître d'œuvre,
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout acte y afférant,
- décide d'engager la procédure de marché adapté pour la réalisation des travaux,
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférant.

**Point 2 : Effacement du réseau basse tension aux abords de l'Eglise (DEL2015-29)**

A l'occasion de l'enfouissement des réseaux électriques aux abords de l'Eglise des travaux de modification sur le branchement électrique de la parcelle cadastrée section AC 185, appartenant à la commune, doivent être effectués.

La présente convention a pour objet d'autoriser à :

- Encastrer un socle double de réseaux type S20
- Encastrer une borne simple socle court type S22 équipée d'une embase de télérelève
- Confectionner une tranchée en privé avec pose d'une canalisation électrique
- Confectionner une remontée aéro-souterraine sur façade sous une protection mécanique
- Déposer une embase de télérelève sur la façade plus un poteau en privé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux sur la parcelle AC 185
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Point 3 : Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électriques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité (DEL2015-30)**

A l'occasion de l'enfouissement des réseaux électriques, la commune de Sciecq propose des travaux d'effacement du réseau de télécommunications aux abords de l'Eglise.

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratiques des dispositions de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux d'effacement du réseau de Orange
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Point 4 : Changement des ouvertures de la salle des fêtes (DEL-2015-31)**

Monsieur le Maire par intérim rappelle qu'en 2013 les deux portes de service de la façade ouest (cuisine et bar), les vasistas de la façade ouest ainsi que la porte de service de la façade nord (buanderie) ont été remplacés.

Il est nécessaire aujourd'hui de remplacer les ouvertures restantes façade est.

Après examen, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société PRO M pour un montant de **16 740 euros TTC**

#### Point 5 : Aménagement du cimetière (DEL2015-32)

Des travaux d'aménagement et d'embellissement du cimetière (création de places supplémentaires et embellissement de la partie haute, arasement et apport de graviers de couleur uniforme et création d'une allée centrale en béton) sont nécessaires.

Après examen, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de monsieur BOBINEAU pour un montant de **7524.72 euros TTC**.

#### Point 6 : Aménagement de l'arrêt de bus de la salle des fêtes (DEL2015-33)

Ces travaux concernent la mise en accessibilité et la sécurisation du point d'arrêt suivant :

- Arrêt SALLE COMMUNALE : 2 points d'arrêt du réseau interurbain.

Cet arrêt de bus est situé sur la route de Niort. La mise en accessibilité de l'arrêt sera réalisée dans le cadre de la politique de mise en accessibilité de la commune de Sciecq et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La Communauté d'Agglomération de Niort s'engage à assurer la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux réalisés sur le domaine public de la commune de Sciecq. Elle sera le maître d'ouvrage de l'opération, la commune déléguant cette compétence pour la partie des travaux lui incombant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'accepter la réalisation des travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

#### Point 7 : Achat d'une autolaveuse

Suite à un recensement des besoins auprès des agents techniques, il est nécessaire d'investir dans une nouvelle autolaveuse.

Le conseil municipal se prononcera après la réception d'un deuxième devis.

#### Point 8 : Signalisation horizontale (DEL2015-34)

Par soucis de sécurité et de responsabilité, il est nécessaire de faire réaliser une signalisation horizontale sur la voirie, les bandes blanches de la commune étant très usées voire inexistantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de **3 167.76 euros TTC**.

#### Point 9 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'association l'Avenir 79 (DEL2015-35)

Voici 25 ans que le club l'Avenir 79 existe, afin de fêter cet évènement, un grand rassemblement sera organisé le 6 juin 2015 avec l'ensemble des joueurs, dirigeants, éducateurs, coachs ayant participé à la vie du club depuis l'origine.

L'avenir 79 sollicite auprès de notre commune une subvention exceptionnelle pour les soutenir dans l'organisation de cette journée

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accorde une subvention de **200 euros TTC**.

#### Point 10 : Achat de terrain (DEL2015-36)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Colette CHARRIAUX épouse MOREAU propriétaire de terrain sur la commune de Sciecq accepte la cession d'une partie de la parcelle suivante cadastrée :

- Section AC 212 pour une contenance de 1043 m<sup>2</sup>

L'achat de cette parcelle est nécessaire pour la mise en place du projet de bateau à chaine avec la commune d'Echiré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de cette parcelle accepte à l'unanimité :

- la cession du terrain suivant au prix de 6 000 €.
- la prise en charge des frais de bornage.
- la prise en charge des frais notariés
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### Point 11 : Aménagement du stade

M. le Maire par intérim demande aux conseillers de bien vouloir lui donner un accord de principe sur l'aménagement du stade pour.

Il propose de missionner Vincent Courtecuisse et Stéphane Hacquin de la commission travaux pour réfléchir à des solutions pour empêcher les gens du voyages de revenir, pour sécuriser les vestiaires ( 3 vols ou dégradations depuis un peu plus d'un an), et pour la mise aux normes ERP qui doit être réalisée sous 3 ans .

Le conseil valide

#### Point 12 : Etablissement Recevant du Public-Plan de mise en accessibilité de le Voirie (ERP-PMAV)

Suite aux différents diagnostics effectués sur la commune sur les bâtiments ainsi que sur les cheminements, la loi impose de faire des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) notamment dans le domaine des Etablissement Recevant du Public (ERP).

Patricia KNOUNCHEF et Fabien SAFANJON se proposent de travailler sur ce dossier pour apporter le chiffrage des aménagements à faire et pour établir un programme obligatoire avant le 27 septembre 2015.

Le conseil Valide.

**Point 13 : Programme Local d'Habitat-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLH-PLUI)**

Le projet de PLH en cours d'étude à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a pour objectif de décrire et de quantifier un scénario de constructions de logement. Ce scénario sera nécessairement fondé sur des choix politiques. Ces objectifs, les évolutions démographiques à venir ont conduit la CAN à chiffrer un scénario de constructions de logements sur les périodes 2016-2022 puis 2022-2030.

A l'arrivée les objectifs fixés pour les communes du pôle Nord de la CAN apparaissent très défavorables.

Initialement proposé à 45 logements par an sur 2016-2022 pour les 7 communes du pôle Nord, la réunion du comité technique du PLH du 12/06 permettrait de porter ce chiffre à 60. Sachant que la seule commune d'ECHIRE disposerait de 30 logements, les 6 autres communes devraient se partager les 30 restants.

Le Conseil municipal valide la proposition de Jean-Michel BEAUDIC d'écrire un courrier à l'attention du Président de la CAN afin de lui faire part de son inquiétude pour l'avenir de Sciecq.

**Point 14 : 14 juillet**

Virginie PASSEBON, Pascal CHARNOLE, Jean-Michel BEAUDIC et Fabien SAFANJON sont missionnés par le conseil pour organiser le 14 juillet.

**Point 15 : Informations**

Un projet de lotissement privé de 24 logements est prévu sur la commune.

Une commission de sécurité va passer au foyer logement.

Virginie PASSEBON informe le conseil de sa réunion à la CAN sur le développement durable

La séance est levée à 22h00 par Monsieur le Maire par intérim.